Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 056-215602541-20260929-DEL2026_79-DE

République Française
Département Morbihan
Commune de TREDION

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23/09/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	14	14

Vote
A l'unanimité
Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 23 Septembre à 19h, le Conseil Municipal de la Commune de TREDION s'est réuni à la Salle du Conseil Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur CHOQUET Jean-Michel, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 16 Septembre 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 16 Septembre 2026.

Présents : M. CHOQUET Jean-Michel, M. PRONOST Yves, Mme FEVRE Blandine, M. BOUEDO Christophe (arrivé DEL2026.77), Mme NIZAN Windy, M. PANEL Alain, Mme DURFORT Guénaëlle, Mme FONTAINE Odile, Mme BESCOND Servanne, M. ALLAIN Stéphane, Mme BARRE Karine, M. REMINIAC David (départ DEL 2026.88), Mme LE FEUVRE Céline, M. THOMAZIC Sylvain

Absent excusé : M. DUQUENOY Clément

Absent excusé ayant donné pouvoir :
M. REMINIAC David a donné pouvoir à Mme NIZAN Windy à compter de la DEL 2026.89

A été nommée secrétaire : Mme BARRE Karine

2026/79 – Commune d'Elven - Participation financière restauration scolaire Ecole publique Descartes 2025/2026

Monsieur le Maire laisse la parole à M. PRONOST, adjoint.
Monsieur PRONOST, adjoint, rappelle aux membres du conseil municipal que la commune a signé avec la commune d'Elven une convention relative à la restauration scolaire. Elle définit les modalités de participation financière et son versement.

La participation financière est versée à la commune d'Elven pour les familles trédionnaises dont les enfants sont scolarisés à l'école publique d'Elven et qui fréquentent la restauration scolaire.

Elle s'élève pour l'année scolaire 2025/2026 à **8 421.60 €.**

Il est proposé au conseil municipal :

- DE VERSER à la commune d'ELVEN la participation financière concernant la facturation des familles trédionnaises dont les enfants sont scolarisés à l'Ecole publique Catherine Descartes et fréquentant la restauration scolaire d'Elven 2025/2026 soit un montant de **8 421.60 €,**
- DE DONNER MANDAT à Monsieur le maire ou à son représentant pour veiller à la bonne exécution de la délibération.

Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 28/09/2026
Le Maire
Jean-Michel CHOQUET

MAIRIE DE TREDION
56 (Morbihan)